

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.11 2016			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
Contenu :		
Article 2, alinéa 2		
² Toute vente de telles participations de l'État est soumise à l'approbation préalable <u>(suppression de : des commissions compétentes)</u> du Grand Conseil. <u>(suppression de : en matière de finances et d'énergie)</u> .		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :